

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 792

26 mars 2012

SOMMAIRE

Abbey Holdings S.A.	37986	Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A.	38002
Abbey Holdings S.A.	37985	Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A.	38003
Abbey Holdings S.A.	37985	Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A.	38003
Abbey Holdings S.A.	37985	Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A.	38003
ABD Optique S.à r.l.	37986	Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A.	37985
ACD Car S.A.	37986	CP Development S.à r.l.	38014
Alix Venture S.à r.l.	37984	CRC Holding S.à r.l.	38015
Amega S.A.	37987	Crest Capital S.A.	38003
Amiris S.A.	37987	CS Invest (Lux) SICAV	38015
Arkor Invest S.A.	37987	Dalyan S.A.	37999
Arkor Invest S.A.	37987	Dalyan S.A.	38014
ARS Dentis S.A.	37988	Dalyan S.A.	38015
ARS Dentis S.A.	37988	Dalyan S.A.	38015
Azzura S.A.	37988	Dalyan S.A.	38016
Azzura S.A.	37999	Dalyan S.A.	38000
Batiselect S.A.	37984	De Schengener Restaurant S.à r.l.	38001
Batiselect S.A.	38001	DEVCAP Holdings S.à r.l.	38003
Belden S.à r.l.	38001	Edimo S.A.	38015
B-lond S.A.	37987	ES Properties (Stratford) S.à r.l.	38014
Bird's Eye View Luxembourg S.à r.l.	38002	GP Canada Holding S.à r.l.	38004
BlackRock Global Funds	37988	Intelligence Arcade Capital S.A.	38016
Blue Partners S.à r.l.	38000	Luxembourg Business Angel Network A.s.b.l.	37970
Blue Partners S.à r.l.	38000	P&T Ré S.A.	37986
Blue Partners S.à r.l.	38000	Rutek Alliance S.A.	37989
Blue Partners S.à r.l.	38000	Snowstorm S.à r.l.	38016
Boortmalt International S.A.	38002	Syntaxis II Luxembourg Capital S.à r.l. ...	37973
Breeze S.A.	38002	Turtle Holdings S.A.	38004
Bruk S.à r.l.	38001	UNA Management S.à r.l.	37989
CCL FINANCES S.A.	37988		
Cofimi S.A.	38003		
Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A.	38013		
Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A.	38014		

Luxembourg Business Angel Network A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 8.612.

— STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . L'Association est dénommée LUXEMBOURG BUSINESS ANGEL NETWORK, A.s.b.l (ci-après "LBAN").

Art. 2. Son siège est établi à 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg. Il peut être transféré par décision de l'Assemblée Générale dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La LBAN s'est donnée pour objectifs:

1. Créer une plateforme de réseautage d'investisseurs privés, les business angels, dans un but d'identification de projets prometteurs en phase d'amorçage, de croissance, de restructuration et/ou de transmission.
2. Proposer aux porteurs de projets une plateforme de rencontre à la recherche d'investisseurs et/ou de financement.
3. Promouvoir et assurer des investissements responsables sur base d'une Charte éthique de l'investisseur.
4. Développer le concept et défendre les intérêts des business angels aux niveaux régional et international.
5. Promouvoir et encourager l'entrepreneuriat à caractère innovant.
6. Soutenir les activités des tiers susceptibles de favoriser la réalisation de ses objectifs

Art. 4. La durée de la LBAN est illimitée. Elle peut en tout temps être dissoute.

Titre III. Associés, Admissions, Sorties, Engagements, Activité

Art. 5. Le nombre des membres de la LBAN n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois. Les premiers membres sont les fondateurs.

Art. 6. La LBAN est composée de membres "effectifs" et de membres "supporteurs". Toute personne physique et morale disposée à apporter du capital à des projets en phase d'amorçage, de croissance, de restructuration et/ou de transmission et/ou à fournir une plus-value à de tels projets moyennant le transfert de connaissances relatives à des technologies, des marchés ou en matière de gestion d'entreprise (business angel) peut devenir membre effectif de la LBAN. Le membre "effectif" apporte à la LBAN son concours actif de ses capacités et son dévouement. Le membre "effectif" est astreint à un droit d'entrée et à une cotisation annuelle.

Toute personne souscrivant aux objectifs de la LBAN peut devenir membre "supporteur" de la LBAN par le seul fait de payer une cotisation, conformément à l'article 27 des présents statuts, sans qu'une décision d'un quelconque organe de la LBAN ne soit nécessaire.

Seuls les membres "effectifs" sont inscrits sur la liste déposée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Les membres "supporteurs" ne peuvent en aucun cas participer au vote à l'Assemblée générale.

Art. 7. Les admissions de nouveaux membres "effectifs" sont décidées souverainement par le conseil d'administration sur demande écrite des candidats.

Art. 8. Tout membre "effectif" peut quitter la LBAN en adressant par lettre recommandée sa démission au Président du Conseil d'administration ou en cas d'empêchement de ce dernier à celui qui le remplace conformément à l'article 12 ci-avant. La démission sort ses effets six mois après la date de la notification de la démission. Est réputé démissionnaire tout membre "effectif" qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trente jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

La suspension peut être décidée par le Conseil d'administration pour une durée de trois mois au maximum, jusqu'à ce qu'une décision soit prise par l'Assemblée générale. La suspension entraîne l'interdiction de participer aux décisions et aux opérations de la LBAN. Par l'adhésion aux présents statuts, chaque membre s'interdit tout acte ou toute omission préjudiciable au but social ou qui serait de nature à porter atteinte, soit à sa considération et à son honneur personnel, soit à la considération et à l'honneur des autres membres ou de la LBAN. Toute infraction à la présente disposition entraîne la suspension de son auteur dès sa constatation par le Conseil d'administration et peut être sanctionnée par son exclusion par l'Assemblée générale.

Art. 9. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit d'un membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La LBAN est administrée par un Conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins et de dix administrateurs au plus, membres "effectifs" ou non, nommés par l'Assemblée générale, pour un terme de trois ans, et en tout temps révocables par elle. A la chambre patronale ayant le commerce et l'industrie dans ses attributions est accordé le privilège de pouvoir proposer deux candidats à l'Assemblée générale pour nomination en tant qu'administrateurs.

Art. 11. L'administrateur démissionnaire doit notifier sa décision par lettre recommandée moyennant un préavis d'un mois au Président du Conseil d'administration ou en cas d'empêchement de ce dernier à celui qui le remplace conformément à l'article 12 ci-avant. En cas de vacance au cours d'un mandat, il est loisible à l'Assemblée générale de pourvoir au remplacement du démissionnaire en observant la procédure qui est prévue pour la nomination des administrateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 12. Le Conseil d'administration désigne en son sein au moins un Président, un Trésorier et un Secrétaire. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des administrateurs présents ou, en cas de nomination d'un Vice-Président, par ce dernier.

Art. 13. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou du Secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées; quand il y a parité de voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 14. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la LBAN. Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou les présents statuts à celle de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration veille, en cas d'adoption d'un règlement d'ordre intérieur de la LBAN et de règles déontologiques, à leur respect par les membres de la LBAN et les porteurs de projets s'adressant à la LBAN, ainsi qu'à la cohérence des initiatives soutenues par la LBAN.

Art. 15. Le Conseil d'administration tient à jour le registre des membres "effectifs" et membres "supporteurs" de la LBAN.

Art. 16. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de la LBAN, par le Conseil d'administration. Les actes qui engagent la LBAN autres que ceux de gestion journalière nécessitent, à moins d'une délégation spéciale du Conseil d'administration, les signatures du Trésorier et du Président ou du Vice-Président.

Art. 17. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 18. L'Assemblée générale est composée des membres "effectifs" de la LBAN. Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par celui qui le remplace conformément à l'article 12 ci-avant.

Art. 19. L'Assemblée Générale est l'organe souverain de la LBAN. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- 1) les modifications aux statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs sous réserve des dispositions de l'article 10 ci-avant;
- 3) l'approbation du budget et des comptes annuels;
- 4) la fixation du droit d'entrée et des cotisations annuelles;
- 5) la dissolution volontaire de la LBAN;
- 6) les exclusions des membres;

Art. 20. Il doit être tenu au moins une Assemblée générale chaque année. La LBAN peut être convoquée en Assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du Conseil d'administration. Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation. Tous les membres "effectifs" doivent y être convoqués.

Art. 21. L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration, ou en cas d'empêchement de ce dernier par celui qui le remplace conformément à l'article 12 ci-avant, par lettre recommandée ou par courriel électronique adressé à chaque membre "effectif", au moins huit jours avant l'Assemblée. Toutefois, si tous les membres sont présents ou représentés, ils peuvent se reconnaître valablement convoqués et délibérer sur l'ordre du jour établi par le Conseil d'Administration ou arrêté par eux. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Aucune délibération ne pourra porter sur un objet non prévu à l'ordre du jour sauf urgence particulière et accord d'au moins deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

Art. 22. L'Assemblée générale doit être convoquée par le Président du Conseil d'administration, ou en cas d'empêchement de ce dernier par celui qui le remplace conformément à l'article 12 ci-avant, lorsqu'un cinquième des membres "effectifs" en fait la demande, de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois à compter de cette demande..

Art. 23. Chaque membre "effectif" a le droit d'assister à l'Assemblée Générale. Tous les membres "effectifs" ont un droit de vote égal. En cas de parité, la voix du président de la séance est prépondérante.

Art. 24. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres "effectifs" présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Art. 25. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts ou la dissolution de la LBAN que conformément aux dispositions des articles 8 et 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 26. Les décisions de l'Assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés par le président de la séance ou deux administrateurs. Ce registre est conservé au siège où tous les membres, ainsi que tous tiers, peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre. Tout membre ou tiers justifiant d'un intérêt peut demander des extraits signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs. Toute modification aux statuts doit être publiée dans le Mémorial. Toute nomination, démission ou révocation d'administrateur doit faire l'objet d'un dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre VI. Cotisations

Art. 27. Les membres "effectifs" paient un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle dont les montants sont fixés par l'Assemblée générale. Le droit d'entrée unique et la cotisation annuelle ne pourront être supérieurs à dix mille euros (10.000,- EUR) chacun.

Les membres "supporteurs" paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale. Elle ne pourra être supérieure à cinq mille euros (5000,- EUR).

Titre VII. Comité stratégique

Art. 28. Le Conseil d'administration peut créer un comité stratégique dont il fixe les missions et le fonctionnement et dont il nomme les membres. Il est composé de maximum 10 personnes, membres ou non de la LBAN, n'ayant pas la qualité d'administrateur et n'assurant pas la gestion journalière de la LBAN.

Le comité stratégique ne pourra assumer qu'un rôle consultatif, sans aucun pouvoir de décision.

Titre VIII. Gestion journalière

Art. 29. Le Conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes dans son sein ou en dehors de celui-ci, dont il détermine les titres, attributions et rémunérations.

Titre IX. Règlement d'ordre intérieur

Art. 30. Un règlement d'ordre intérieur ainsi que des règles déontologiques pourront être présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Leur adoption et, le cas échéant, des modifications y relatives pourront être décidées par l'Assemblée générale, statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Titre X. Ressources de la LBAN

Art. 31. Les ressources annuelles de la LBAN se composent:

- des cotisations des membres;
- des subventions publiques ou privées dans les limites autorisées par la loi;
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par la LBAN;
- des revenus de fonds placés et de toutes ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Titre XI. Dispositions diverses

Art. 32. L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre. Par exception le premier exercice débutera le jour de la constitution pour se clôturer le trente et un décembre deux mille douze (décembre 31, 2012).

Art. 33. Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront annuellement soumis, par le Conseil d'administration, à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Art. 34. L'Assemblée générale désignera un commissaire chargé de vérifier les comptes annuels de la LBAN et de lui présenter un rapport annuel. Elle fixera la durée de ses fonctions.

Art. 35. En cas de dissolution de la LBAN, l'Assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation devra obligatoirement être faite

en faveur d'une institution poursuivant un but semblable à désigner par l'Assemblée Générale. Ces décisions ainsi que le nom, profession et adresse du ou des liquidateurs seront publiés au Mémorial.

Art. 36. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2012022888/162.

(120028943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Syntaxis II Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.629.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of January.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Syntaxis Mezzanine Fund II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, with registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, registered with the Guernsey Limited Partnership Register under number 1225, represented by its general partner Syntaxis Capital S.P. II Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of Guernsey with registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, Channel Islands, registered with the Guernsey Company Registry under number 50368,

represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Syntaxis II Luxembourg Capital S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office

The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object

The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital

The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management

The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers

If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers

The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company

In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures

or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification

The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit

Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of the month of April of each year, at 2.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders

The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote

The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions

Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint Mr. Christophe Ponticello, born in Thionville on 20 August 1980, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as Sole Manager for an unlimited period.

2. Resolved that the registered office shall be at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le quatre janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Syntaxis Mezzanine Fund II L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Iles Anglo Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1225, représentée par son associé commandité Syntaxis Capital S.P. II Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Guernesey ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Iles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 50368,

représentée par Mr. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale

Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Syntaxis II Luxembourg Capital S.à r.l."

Art. 2. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance

Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société

En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation

La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes

Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés

L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, à 14.00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés

Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote

L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés

Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à la totalité des cent vingt cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à un (1) et nomination de M. Christophe Ponticello, né à Thionville, France, le 20 août 1980, ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg comme Gérant Unique pour une durée illimitée.

2) Fixation du siège social de la Société au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1529. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017523/629.

(120021107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Alix Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 157.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012022370/11.

(120028944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Batiselect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5460 Trintange, 3, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 104.729.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2012 que Monsieur Américo LOPES SILVA, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire, a été remplacé par Madame Vicky MOUSEL-GLODEN, demeurant 1A, rue des Vignes, L-5460 Trintange.

Son mandat comme administrateur et administrateur-délégué viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Fiduciaire comptable B+C s.à r.l.

Référence de publication: 2012023353/15.

(120030553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Abbey Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 173.525,47.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 27.285.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012023320/11.

(120030421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Abbey Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 173.525,47.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 27.285.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012023321/11.

(120030422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Extrait des Décisions prises par l'actionnaire unique en date du 7 Mai 2010

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015 :

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B51203

Siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023374/15.

(120030504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Abbey Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 173.525,47.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 27.285.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012023322/11.

(120030423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Abbey Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 173.525,47.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 27.285.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012023323/11.

(120030424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

ABD Optique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 3, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023324/10.

(120030370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

P&T Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.793.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 janvier 2012 au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Marcel Gross en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'administration de P&T Ré S.A.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2012:

* M. Joseph GLOD, demeurant professionnellement au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg

* M. Paul PECKELS, demeurant professionnellement au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg.

* M. Marc ROSENFELD, demeurant professionnellement au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg.

Les actionnaires décident de maintenir un poste d'Administrateur vacant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012024541/22.

(120031862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

ACD Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 152.048.

Le bilan au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023325/9.

(120030583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Amega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.789.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012023328/10.

(120030540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Amiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.946.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012023329/10.

(120030544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Arkor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023333/9.

(120030114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

B-Iond S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.763.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la résiliation de la convention de domiciliation conclue entre la société Fiduciaire Internationale SA et la société B-IOND SA identifiée au registre de commerce sous le numéro B 88763

La convention de domiciliation à l'adresse route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg datée du 23 mars 2006 est dénoncée avec effet immédiat.

Le 20 février 2012.

Fiduciaire Internationale SA

Le Domiciliataire

Stéphan MOREAUX

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012023340/16.

(120030401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Arkor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023334/9.

(120030115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

ARS Dentis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 25, rue Henri de Stein.

R.C.S. Luxembourg B 120.991.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023335/10.

(120030385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

ARS Dentis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.991.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023336/10.

(120030386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Azzura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023338/9.

(120030134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Le bilan de la Société au 31 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Blackrock Global Funds

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Vertigo Building - Polaris

2-4, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2012023344/16.

(120030251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

CCL FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.098.

Extrait des résolutions prise lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège en date du 9 février 2012

Suite à la démission de Madame Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, en date du 11/02/2011, au poste d'administrateur de la société, il y a lieu de rayer Madame Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL au poste d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
CCL FINANCES S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012023369/16.

(120030235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Rutek Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.881.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2010 que:

1. Est réélu Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016:

M. Henri VANHERBERGHEN, avec adresse professionnelle à 78 rue A. Asselbergs, 1180 Bruxelles, Belgique.

2. Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016:

M. Alain BALANZATEGUI, avec adresse professionnelle au 4 avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

M. Miguel MUNOZ, avec adresse professionnelle au 4 avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

M. Andrey LUNEV, avec adresse professionnelle au 64 Zemlianay Val St., bd.2, 109004 Moscou, RUSSIE.

M. Vladimir LUNEV, avec adresse professionnelle au 64 Zemlianay Val St., bd.2, 109004 Moscou, RUSSIE.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour RUTEK ALLIANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012023696/19.

(120029862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

UNA Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.626.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of December, there appeared before me, Maître Francis KESSELER, notary public, officiating in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

PANEV S.A., a public company limited by shares according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société anonyme) having its registered offices at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B. 41.036, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary, to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "UNA Management S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the city of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to act as the managing general partner (associé commandité) of UNA S.C.A. and to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledges, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States' Dollars), represented by 200,000 Class A shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share"), 200,000 Class B shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), 200,000 Class C shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class C Shares" and individually a "Class C Share"), 200,000 Class D shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class D Shares" and individually a "Class D Share"), 200,000 Class E shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class E Shares" and individually a "Class E Share"), 200,000 Class F shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class F Shares" and individually a "Class F Share"), 200,000 Class G shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class G Shares" and individually a "Class G Share"), 200,000 Class H shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class H Shares" and individually a "Class H Share"), 200,000 Class I shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class I Shares" and individually a "Class I Share") and 200,000 Class J shares with a nominal value of USD 0.01 (one one United States' Dollar Cent) each (collectively, the "Class J Shares" and individually a "Class J Share" and all Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares hereinafter together with any other share issued within a Class, collectively the "shares" or, each individually a "share"), all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Upon the issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is only on (1) single shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Redemption of Shares.

7.1. The Company shall have the power to redeem its own shares.

7.2. The shares are redeemable at the option of the Company, with the Company serving a prior five (5) calendar days notice to each holder of the shares to be redeemed, stating the number of shares to be redeemed, their redemption date and their redemption price as determined in accordance with the principles below.

7.3. The redemption shall be resolved upon by the board of managers of the Company.

7.4. The shares of the Company shall be redeemed in the reverse order of the classes, starting with the Class J Shares.

7.5. Subsequent shares of a specific class shall only become available for redemption once all the shares of the preceding class have been redeemed in full. Each class of shares becoming available for redemption according to the rule specified in this article 7 shall be referred to as the "Relevant Shares".

As a result of the above principle, in the event there are no more Class J Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class I Shares. In the event there are no more Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class H Shares. In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class G Shares. In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class F Shares. In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class E Shares. In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class D Shares. In the case there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class C Shares; and in the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class B Shares. Lastly, in the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class A Shares.

7.6. A redemption of shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, and all shares redeemed or otherwise acquired by the Company may be cancelled with the effect that the issued number of shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly without however decreasing the amount of the share capital below the minimum amount provided for by the Law.

7.7. Redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

III. Management – Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by a board of managers, consisting of an uneven number and of at least three (3) persons and a maximum of seven (7) persons. The members of the board of managers are appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office and their remuneration. The general meeting of shareholders shall furthermore designate members of the board of managers to act as "Manager Class A" or "Manager Class B". The members of the board do not need to be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any member of the board of managers of the Company may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing in writing another member as his proxy. A board member can only carry the proxy of one (1) fellow board member at a time. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the member of the board of managers of the Company present or duly represented at the meeting.

10.6. Any member of the board of managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the members of the board of managers of the Company shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of a member of the board of managers designated by the general meeting of shareholders as “Class A”, or by the joint signature of a member of the board designated by the general meeting of shareholders as “Class A” and a member of the board designated by the general meeting of shareholders as “Class B”, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The members of the board of managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum – Majority.

14.1. If there are less than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be adopted without a formally convened general meeting of shareholders, provided that the resolutions to be adopted shall be communicated to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail and such resolutions are adopted in writing by the unanimous consent thereto of all shareholders. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the issued share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall commence on the first day (1st) of January of each year and end on the thirty first (31st) of December of any calendar year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in its annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 In case of distribution of dividends, the shareholders shall be granted a right to receive out of the profits of the corporation available for distribution by way of dividend, on pro rata basis, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company (the "Preferential Dividend Amount"). All remaining income available for distribution in the corporation, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the "Relevant Shares". The first Relevant Shares shall be the Class J Shares.

16.4. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

16.5. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

16.6. Interim distributions may be made upon decision thereto by the board of managers of the Company, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the single manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, all amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each duly observing the:

In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the corporation, the assets of the corporation available for distribution among the shareholders shall be applied as follow: (a) first, the holders of shares, shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.25% of the nominal value of all the shares in issue at the moment the distribution is made (the "Preferential Liquidation Amount"), and thereafter, (b) all remaining income available for distribution in the corporation, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the Relevant Shares.

If upon any liquidation, dissolution or winding up of the corporation, the assets of the corporation available for distribution among the shareholders shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Amount in full to all shareholders, then such assets shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VII. General provision

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, PANEV S.A., represented as stated hereinabove declared to subscribe for all two million (2,000,000) Shares, in registered form and each with a par value of one (1) United States' Dollar cent (USD 0.01), issued at incorporation and PANEV S.A. shall be issued these two million (2,000,000) Shares in the Company's capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twenty thousand United States' Dollars (USD 20,000) is as of now at the free disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. There is hereby established a board of managers of the Company, composed of three (3) members.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers for an unlimited period of time:
 - a. Mrs Aigul NURIYEVA, director, of Kazach nationality, director, born on August 13, 1974 in the Republic of Kazachstan, having her professional residency at 77/7 Al-Farabi Avenue, Esentai Tower, 9th floor, Almaty 050040, Kazakhstan is appointed as member of the board of managers “Class A”;
 - b. Mr Pieter HAMELINK, of Dutch nationality, director, born on February 18, 1948 in the Hague, the Netherlands, having his professional residency at Bodmerstrasse 7, 8002 Zürich, Sitzerand, is appointed as member of the board of managers “Class A”;
 - c. Mr Peter Lourents VAN OPSTAL, born in Zwijndrecht, the Netherlands on 12 February 1969, director, having his professional residency at 40, Avenue Monterey, L2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg “Class B”;
3. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.
4. The first accounting year of the Company shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation of the preceding text Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

PANEV S.A., une société anonyme selon les lois de Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au le Registre de Commerce et des Sociétés sous no. B. 41.036, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise sous seing privé, ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination UNA Management S.à r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, le Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, dans le cas où un conseil de gérance de la Société a été établie, par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet d'agir comme associé commandité d'une société en commandite par parts sociales agissant sous le nom «UNA S.C.A.» et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe A») et individuellement un «Part Sociale de Classe A»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe B») et individuellement un «Part Sociale de Classe B»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe C») et individuellement un «Part Sociale de Classe C»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe D») et individuellement un «Part Sociale de Classe D»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe E, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe E») et individuellement un «Part Sociale de Classe E»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe F, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe F») et individuellement un «Part Sociale de Classe F»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe G, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe G») et individuellement un «Part Sociale de Classe G»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe H, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe H») et individuellement un «Part Sociale de Classe H»); par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe I») et individuellement un «Part Sociale de Classe I») et par deux cent mille (200.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0.01) chacune (ci-après collectivement les «Parts Sociales de Classe J») et individuellement un «Part Sociale de Classe J») et toutes les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales Rachetables» et individuellement comme une «Part Sociale Rachetable» avec chaque autre part sociale de quelconque Classe, ci-après: les «parts sociales» ou individuellement un «part sociale»), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. En cas d'émission des parts sociales, chacun associé aura le droit de préemption en proportion de les parts sociales tenus.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

7.2 Les parts sociales peuvent être rachetées au choix de la Société, cette dernière donnant au préalable un délai de cinq (5) jours calendaires de préavis à chaque détenteur des parts sociales devant être rachetées, énonçant le nombre des parts sociales à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat aux principes définis ci-dessous.

7.3 Le rachat sera décidé par le conseil de gérance de la Société.

7.4 Les parts sociales de la Société seront rachetées par ordre inverse des classes, débutant par les Parts Sociales de Classe J.

7.5 Les parts sociales suivantes d'une classe spécifique ne deviendront disponibles pour le rachat que si toutes les parts sociales de la classe précédente auront été rachetées complètement. Chaque classe de parts sociales devenant rachetable suivant la règle indiquée dans cet article 7 sera appelée les "Parts Sociales Concernées".

En conséquence des principes mentionnés ci-dessus, dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de Classe J de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe I; dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de Classe J et de Classe I de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe H; dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de la Classe J, de la Classe I et de la Classe H de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe G; dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H et de la Classe G de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe F; dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G et de la Classe F de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe E; dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F et de la Classe E de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe D; dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F, de la Classe E et de la Classe D de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe C; et dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F, de la Classe E, de la Classe D et de la Classe C de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe B; dans le cas où il n'y a plus de Parts Sociales de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F, de la Classe E, de la Classe D, de la Classe C et de la Classe B de la Société en circulation, les Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe A.

Les parts sociales seront rachetées à la juste valeur du marché suivant ce qui est établi par le conseil de gérance de la Société au plus tard cinq (5) jours calendaires précédant la date fixée pour le rachat des parts sociales.

7.6 Un rachat de parts sociales ne pourra se faire que par l'utilisation des montants disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi, et toutes les parts sociales rachetées ou autrement acquises par la Société pourront être annulées avec l'effet que le nombre de parts sociales émises et le capital de la Société seront réduits en conséquence, sans pourtant diminuer le montant du capital social sous le montant minimum prévu par la Loi.

7.7 Des parts sociales rachetées seront annulées par la voie de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé d'un nombre impair et de trois (3) personnes au moins et de sept (7) personnes au maximum. Les membres du conseil de gérance sont nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat et leur rémunération. L'assemblée générale des associés désigne parmi les membres du conseil de gérance des gérants de «Classe A» et de «Classe B». Gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

8.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établie, de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

10.4 Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance de la Société en désignant par écrit un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Un membre de conseil de gérance ne peut porter plus d'un pouvoir d'un gérant collègue par réunion. Des pouvoirs devront être donnés par écrit, soit en original, soit par télécopie, télécopie, facsimile ou par e-mail.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont enregistrées par procès-verbaux des réunions du conseil de gérance, signés par tous les gérants présents ou dûment représentés à la réunion.

10.6 Tout membre du conseil de gérance peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature simple d'un gérant désigné par l'assemblée générale des associés comme gérant de «Classe A», ou par les signatures conjointes d'un gérant désigné par l'assemblée générale des associés comme gérant de «Classe A» et d'un gérant désigné par l'assemblée générale des associés comme gérant de «Classe B», ou par la/les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique, où dans le cas où un conseil de gérance a été établi, le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

15.3 Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 En cas de distribution de dividendes, les actionnaires auront le droit de percevoir hors des bénéfices de la société disponibles pour une distribution par dividende, de façon proportionnelle, une affectation préférentielle représentant 0,25% de la valeur nominale des actions émises par la société (le «Montant du Dividende Préférentiel»). Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribuables au prorata aux détenteurs des "Parts Sociales Concernées". Les premières Parts Sociales Concernées seront les Parts Sociales de Classe J.

16.4 En calculer des montants qui seront distribués, les parts sociales tenus par la Société seront négligées.

16.5 Toutes acomptes sur dividendes seront distribués immédiatement après la déclaration des acomptes, à moins que l'assemblée générale des associés a déterminé une certaine date.

16.6 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par décision du conseil de gérance, à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires doivent être établis par au moins de conseil de gérants;
- (ii) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice. L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iii) la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société. En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution, les actifs de la société disponibles pour la distribution parmi les actionnaires seront appliqués comme suit: (a) d'abord, les détenteurs des actions, seront autorisés à percevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,25% de la valeur nominale de toutes les actions en émission au moment où la distribution est faite (le "Montant de la Liquidation Préférentiel") et ensuite, (b) tous les revenus restants disponibles pour la distribution dans la société, le cas échéant, seront attribuables au prorata aux détenteurs des Actions Concernées.

Si lors de toute liquidation ou dissolution de la société, les actifs de la société disponibles pour la distribution parmi les actionnaires seront insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant de Liquidation Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces actifs seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient autrement eu droit respectivement.

VII. Disposition générale

18. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Souscription - Libération

Le société PANEV S.A. , représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire toutes les deux millions (2.000.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 0.01) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Assemblée générale des associés

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Par la présente, le conseil de gérance de la Société est établie, composé de trois (3) membres;

2. Sont nommés comme membre du conseil de gérance pour une période non-limitée:

(a) Madame Aigul Nuriyeva, Madame Aigul NURIYEVA, de nationalité de la République du Kazakhstan, demeurant professionnellement à 77/7 Al-Farabi Avenue, Esentai Tower, 9th floor, Almaty 050040, Kazakhstan, est nommée gérant de «Classe A»

(b) Monsieur Pieter HAMELINK, de nationalité néerlandaise, né le 18 février 1948 à la Haye, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au Bodmerstrasse 7, 8002 Zürich, la Suisse, est nommé gérant de «Classe A»;

(c) Monsieur Peter Lourents VAN OPSTAL, de nationalité néerlandaise, né le 12 février 1969, à Zwijndrecht, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au Bodmerstrasse 7, 8002 Zürich, la Suisse, est nommé gérant de «Classe B»

3. Le siège social de la société est fixé à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2012.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, le texte de la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Esch-sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18182. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017587/571.

(120020847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Azzura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023339/9.

(120030135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Dalyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 43.623.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023389/14.

(120030308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023345/10.

(120030175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023346/10.

(120030176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023347/10.

(120030177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023348/10.

(120030178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Dalyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 43.623.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023390/14.

(120030309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Bruk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.805.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012023363/12.

(120030066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

De Schengener Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 3, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.560.

Par la présente, je soussigné RODRIGUES MACHADO José Manuel, démissionne de ma fonction en tant que gérant administratif de la société De Schengener Restaurant Sàrl ayant son siège social à L-5445 Schengen, inscrite sous le registre de Commerce N° B152.560 et cela avec effet immédiat, à compter de ce jour.

Remich, le 20 février 2012.

RODRIGUES MACHADO José Manuel.

Référence de publication: 2012023398/11.

(120030534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Batiselect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5460 Trintange, 3, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 104.729.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2011 que Madame Viviane VANGELISTA, demeurant à 26, bd. J-F Kennedy, L-4930 Bascharage, a été nommée administrateur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.
Fiduciaire comptable B+C s.à r.l.

Référence de publication: 2012023352/13.

(120030360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Belden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 112.306.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société tenue le 20 février 2012 à Luxembourg

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 9 février 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 9 février 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Belden S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012023355/18.

(120030068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 89.312.

Extrait des Décisions prises par l'actionnaire unique en date du 7 Mai 2010

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015:

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B51203

Siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023375/15.

(120030365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Bird's Eye View Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 140.091.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

BIRD'S EYE VIEW LUXEMBOURG SARL

Signature

Référence de publication: 2012023357/13.

(120030100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Boortmalt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 58.673.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023359/9.

(120030128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Breeze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023362/9.

(120030342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Cofimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 69.464.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012023371/10.

(120030272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Crest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 144.025.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:
65, Rue des Romains
L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

CREST CAPITAL SA

Signature

Référence de publication: 2012023381/13.

(120030103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023372/10.

(120030367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023373/10.

(120030368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.804.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. John Broadhurst MILLS, gérant de classe B de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012023401/13.

(120030270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.634.975,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.583.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012023442/18.

(120030548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Turtle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 166.711.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty first day of January.

Before Us Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Yoram Gill, investor, born on July 30, 1945 in Tel-Aviv (Israel), residing at Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Switzerland,

here represented by Mr Frank Trinteler, employee, with professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on January 31st, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There is hereby established a joint-stock company under the name of Turtle Holdings S.A. (the Company), which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and the Articles, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Companies Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The shares shall be in registered form only.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 6. The shares may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments (as defined below) of the Company.

Art. 7. The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (each a Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

Any shares issued by the Company may be linked to a specific Compartment. The general meeting of shareholders deciding the issuance of new shares shall indicate to which Compartment these shares are related, as the case may be.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors to the exclusion of any other asset of the Company. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

The board of directors of the Company shall indicate in its resolution, with respect to a specific liability, the assets it finances and the Compartment to which these assets belong. Any documentation signed by the board of directors or any other authorized person must bear a reference to the name of the concerned Compartment(s), except if such documentation does not relate to a specific Compartment but to the Company in general.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 9. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second day of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting and for the first time in 2013.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder of the Company may participate to any general meeting by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear and talk to one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 11. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda of any general meeting of the shareholders of the Company, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to such meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 12. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Companies Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 13. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Companies Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 14. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 15. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or electronic mail (e-mail) provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg.

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect among them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 16. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 17. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they

have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 18. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 19. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 20. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. At the end of each accounting year, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each accounting year, a result for each existing Compartment, if any, which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, interest, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The net profits of each Compartment, if any, shall be distributed as dividends or otherwise to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation Law.

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit shall automatically be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding within a period not exceeding five (5) years, in accordance with the Securitisation Law.

Title VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the Articles of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Title VII. Audit

Art. 26. The Company's accounts are audited by a «réviseur d'entreprises», appointed by the Board of Directors and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one (1) year but may be renewed for an infinite number of times.

Title VIII. General provision

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Companies Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Yoram Gill, prenamed	3,100,000	EUR 31,000.00
Total	3,100,000	EUR 31,000.00

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Companies Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand two hundred Euro (EUR 2,200).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2012:

- Mrs. Michelle Carvill, employee, born on November 26, 1966 in Down (Ireland), residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, born on October 16, 1970 in S-Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- SHRM Corporate Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78100, represented by Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, prenamed.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Yoram Gill, investisseur, né le 30 juillet 1945 à Tel-Aviv (Israël), résidant à Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Suisse, ici représenté par Monsieur Frank Trinteler, employé, ayant son adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 31 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de Turtle Holdings S.A. (ci-après la Société), ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et qui sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi sur les sociétés commerciales), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société a pour seul objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce cadre, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, de même que les risques résultants d'engagements pris par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, lors d'une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure permise par la loi et les présents Statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, par une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même objectif, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et s'engager, de manière accessoire, dans des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération liée et facilitant l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions sont exclusivement nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 6. Les actions ainsi émises peuvent être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments (tel que ce terme est défini ci-dessous) déterminés de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (chacun, un Compartiment ou des Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la

Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'impose aux tiers à compter de la date de ces résolutions.

Toute action émise par la Société peut être liée à un Compartiment spécifique. L'assemblée générale des associés décidant de l'émission de nouvelles actions doit indiquer à quel Compartiment ces parts seront liées, le cas échéant.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui, au moment de leur création, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment, lesquels peuvent servir à désintéresser ces associés et créanciers, à l'exclusion de tout autre actif de la Société. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'ont aucun droit sur les actifs d'un tel Compartiment.

Le conseil d'administration doit indiquer dans ses résolutions, eu égard à chacune des dettes de la Société, les actifs qu'elle finance et le Compartiment auquel ces actifs appartiennent. Tout document signé par le conseil d'administration, ou tout autre personne dûment autorisée, doit faire référence au nom du ou des Compartiment(s) auquel il se rapporte, sauf si le dit document ne se rapporte pas à un Compartiment en particulier mais à la Société en général.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne peut être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition est nulle et non avenue.

Chaque Compartiment peut être liquidé indépendamment, sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement en intérêts sont liés à des Compartiments, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 8. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jour du mois de mai de chaque année à 11 heures CET, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, et pour la première fois en 2013.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 10. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 11. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième (1/10^{ème}) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 12. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 13. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi sur les sociétés commerciales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 14. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec le consentement unanime des actionnaires et des obligataires.

Art. 15. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courrier électronique (courriel) muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire, actionnaire ou non et les actionnaires nomment un scrutateur, actionnaire ou non.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 16. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 17. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 18. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 19. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 20. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment existant, le cas échéant, comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris les plus-values, les intérêts, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris les honoraires, coûts, impôts sur les sociétés, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

L'/les actionnaire(s) approuve(nt) ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Le cas échéant, le profit net de chaque Compartiment sera distribué, comme dividendes ou sous toute autre forme, aux actions du Compartiment correspondant, en conformité avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net doit être automatiquement distribué aux associés au prorata de leur participation dans la Société dans une période n'excédant pas cinq (5) ans, conformément à la Loi sur la Titrisation.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du Conseil d'Administration de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des actions de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Titre VII. Surveillance

Art. 26. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration qui sera sélectionné dans la liste des réviseurs approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un (1) an, mais peut être renouvelé indéfiniment.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 27. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi sur les sociétés commerciales et à la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
M. Yoram Gill, prénommé	3.100.000	EUR 31.000,00
Total	3.100.000	EUR 31.000,00

Le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents Euro (EUR 2.200).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- Mme Michelle Carvill, employée, née le 26 novembre 1966 à Down (Irlande), résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg;

- SHRM Corporate Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 78100, représentée par M. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, prénommé.

L'adresse du siège social est fixée au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Trinteler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5054. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019154/516.

(120023814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 89.312.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023376/10.

(120030366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Dalyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 43.623.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023391/14.

(120030310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

ES Properties (Stratford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.173.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Madame Géraldine Schmit, gérante de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012

- Monsieur Robert Brimeyer, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012023415/17.

(120030089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 89.312.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023377/10.

(120030369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.176.325,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023379/10.

(120030097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

CRC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.214.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.02.12.

Référence de publication: 2012023380/10.

(120030205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012023382/12.

(120030038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Edimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour compte de EDIMO S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012023413/12.

(120030201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Dalyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 43.623.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023392/14.

(120030311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Dalyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 43.623.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023393/14.

(120030312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Dalyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 43.623.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023394/14.

(120030313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Intelligence Arcade Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 155.448.

A: Les Actionnaires de la société

Je soussigné, Theodore Fisher, né le 30 novembre 1962 à Pittsburgh (USA), demeurant L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie, démissionne de mon poste d'administrateur de la société mentionnée ci-dessus avec effet à la date des présentes.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Theodore FISHER.

Référence de publication: 2012023454/12.

(120030137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 126.940.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- * M. Michael Newton;
- * M. Ganash Lokanathen;
- * M. Jens Höllermann; et
- * M. Stefan Holmér.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Snowstorm S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012025731/22.

(120032514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.
